



**COMPTE RENDU DE LA
SEANCE DU
Mercredi 02 septembre 2020
à 19h00**

Membres présents BESSON Guy, BONHOMME Gilbert, CHIRAT Magali, FAURE Pierre Paul, FAYOLLE Christian, GARIN Thérèse, GARNIER Philippe, GOY Chrystèle, JOASSARD Patrice, MURAT Delphine, MURIGNEUX Cyril, PROTIERE Fabien, TRUC Frédéric
Membres excusés GRAEL Richard, MURIGNEUX Thérèse,

DECISION MODIFICATIVE N°1 (DM 1)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le budget 2020 a été voté par l'assemblée délibérante du précédent mandat le 27 février 2020. Il énonce quelques règles budgétaires applicables par les collectivités notamment le paiement au chapitre. Il dit que certains projets d'investissement ont pris du retard, notamment en raison de la crise sanitaire et que parallèlement des achats, non prévus, ont été effectués au chapitre 21. Il dit qu'il convient de procéder sur le budget 2020 aux modifications suivantes :

Dépenses d'investissement

Chapitre 21 (article 2188)
+ 30 000 €
Chapitre 21 (article 21578)
+ 6 000 €
Chapitre 21 (article 2115)
+ 6 000 €
Chapitre 23 (article 2313)
- 42 000 €

**DEMANDES DE SUBVENTION AU CONSEIL
DEPARTEMENTAL DU RHONE SUR DES APPELS
A PROJET**

Le Département du Rhône soutient les investissements portés par les communes qui respectent les orientations des grandes politiques départementales et s'inscrivent dans une logique de développement durable. Depuis 2009, la commune s'y engage pleinement (écoquartier, école publique de très haute qualité environnementale, zéro pesticide, charte écoquartier, réalisation d'un plan guide...). Chaque action doit être pensée en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, de la biodiversité et des économies d'énergies.

Le plan guide, établi en 2019, permet de repérer des aménagements prioritaires de la commune de Meys, pour les 10 ans à venir. A ce titre, Monsieur le Maire propose de déposer différents dossiers d'appels à projets au conseil départemental du Rhône pour des demandes de subvention concernant les premières

études de faisabilité des aménagements prioritaires repérés par le plan guide.

« avant-projet espaces publics de la traversée de Meys »

La demande porte sur l'étude des déplacements au cœur du village. Le coût prévisionnel de cet avant-projet se monte à 18 384.58 € hors taxes, soit un coût de 22 061.50 € TTC. Le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à présenter une demande de subvention au conseil départemental. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

« avant-projet réhabilitation d'une zone humide dans l'écoquartier »

La topographie de notre village, les nouveaux aménagements au sein de l'écoquartier (école, logements), la réglementation liée au PPRNI (plan de prévention des risques naturels inondations rend nécessaire l'optimisation de la gestion des eaux pluviales. Le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à présenter une demande de subvention au conseil départemental concernant la réhabilitation d'une zone humide artificielle.

Le coût prévisionnel de cet avant-projet se monte à 70 000 € hors taxes, soit un coût de 84 000 € TTC. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

« avant projet réhabilitation et extension d'un bâtiment local technique »

La demande porte sur l'étude de la réhabilitation et l'extension d'un bâtiment acheté afin de le réaménager en local technique. Le coût prévisionnel de cet avant-projet se monte à 38 905 € hors taxes, soit un coût de 46 686 € TTC. Le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à présenter une demande de subvention au conseil départemental. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

« avant projet cheminement dans le talweg »

Monsieur le Maire explique que la demande porte sur l'étude des actions de réalisation de cheminements piétonniers et de parcours pédagogiques associés, notamment sur le Talweg identifié au cœur du village et pour lequel la commune souhaite conserver et valoriser sous forme de « poumon vert » cet espace remarquable, à la gestion des eaux pluviales et création de zone humide ou terres perméables, et de liaisons pour le maillage du village. Le coût prévisionnel de cet avant-projet se monte à 39 025 € hors taxes, soit un coût de 46 830€ TTC. Le maire

demande au conseil municipal de l'autoriser à présenter une demande de subvention au conseil départemental. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

« avant projet réfection du stade de foot »

Dans le cadre de la fusion du club sportif de la commune de MEYS (Association Sportive Meysarde), au printemps 2020, avec l'ASG (Association Sportive Grézolaire) de Grézieu le Marché, le terrain de sport de la commune de Meys, seul terrain en herbe équipé de projecteurs pour jouer ou s'entraîner le soir, doit être rénové de manière professionnelle. Ce besoin d'équipement amène la commune de Meys à déposer cet appel à projet avec pour objectif de rénover le terrain et de s'équiper d'un matériel de tonte professionnel. Le coût global se monte à 15 395,83 € hors taxes, soit un coût de 18 475,00 TTC. Le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à présenter une demande de subvention au conseil départemental. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

DEMANDES DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU RHONE AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire, propose de déposer un dossier de demande de subvention au titre des amendes de police 2020. La demande porte sur la réalisation d'un parking de 18 places, maîtrise d'œuvre et réalisation des travaux compris près du cimetière. Les parcelles concernées, F860 et F861, appartiennent à la commune.

Le coût prévisionnel global se monte à 44 340,49 € HT, soit 53 208,58 € TTC.

Il demande au conseil municipal de l'autoriser à présenter une demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police. Le conseil municipal approuve à l'unanimité

CREATION D'UN CET

Les personnels territoriaux peuvent demander à bénéficier du report de certains jours de congé dans un compte épargne temps. Une délibération fixant les modalités est nécessaire pour valider la mise en place de celui-ci, sa gestion et sa fermeture.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité

RODP ORANGE

Monsieur le Maire propose de demander le paiement par ORANGE de la redevance d'occupation du domaine public qui se monte à 1265.52 euros.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

RODP ENEDIS

Monsieur le Maire propose de demander le paiement par ENEDIS de la redevance d'occupation du domaine public qui se monte à 212 euros.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

ACCEPTATION REDUCTION ASSIETTE D'UN BAIL

La commune a consenti à l'Opac du Rhône un bail à construction à Meys concernant 2 parcelles situées au bourg et sur lesquelles est édifiée la résidence « Les 7 Sources ». La commune souhaite aménager un cheminement piétonnier (action repérée dans le plan guide) dont une partie empiète à l'angle sud-ouest de la parcelle F 814. Afin de permettre la réalisation de ce projet, il a été convenu de sortir de l'emprise du bail la partie de tènement concernée d'une surface approximative de 12 m². Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

-Guy Besson représentant à la CCMDL pour les OM déplore une très forte progression des dépôts d'ordures sauvages. Il dit que des containers jaunes vont être ajoutés.

-Monsieur le maire rappelle que la situation sanitaire impose de nouveaux protocoles notamment aux associations.

-Monsieur le maire signale que 4 dossiers de demande d'aide d'entreprises de la commune, déposés au titre de la perte d'exploitation liée à la crise de la COVID ont été retenus pour une aide exceptionnelle de la CCMDL (de 1000 à 1500€).

-Madame Delphine MURAT et monsieur Cyril MURIGNEUX seront les référents de la commune au RNSA qui lutte contre l'expansion de l'ambrosie

La date du prochain conseil est fixée au lundi 19 octobre à la salle polyvalente (horaire à définir)



Philippe GARNIER
Maire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00